

## Titre du rapport : Relevé de conclusions du 2 mai 2018

Rapporteur (s) : Président UBFC	Point N°1
Séance du Conseil des membres	4 juin 2018

Pour avis conforme	<input type="checkbox"/>
Pour échange/débat, orientations, avis	<input type="checkbox"/>
Pour approbation	<input checked="" type="checkbox"/>
Pour information	<input type="checkbox"/>

### Rapport :

#### Membres présents ou représentés :

Messieurs Alain BONNIN, Président de l'uB ; Jacques BAHY, Président de l'UFC ; Ghislain MONTAVON, Directeur de l'UTBM ; Bernard CRETIN, Directeur de l'ENSMM ; François ROCHE-BRUYN, Directeur général d'AgroSup Dijon, Stephan BOURCIEU, Directeur général de BSB, Monsieur Michel JAUZEIN, directeur du Campus de Cluny ENSAM.

#### COMUE :

Monsieur Nicolas CHAILLET, Président d'UBFC.

#### Invitées :

Madame Catherine BAUMONT, Président du CAC UBFC,  
Madame Khadija CHAHRAOUI, vice-présidente chargée de la coordination de la formation et de l'insertion professionnelle

#### Ordre du jour :

1. Approbation du compte-rendu du conseil des membres du 5 mars 2018
2. Approbation du compte-rendu du conseil des membres du 3 avril 2018
3. Point de situation
4. Exonération des droits d'inscription Masters internationaux
5. Enquête sur l'insertion professionnelle des docteurs 2014 et 2016
6. Procédure de gestion des diplômes UBFC opérés dans les établissements membres
7. Convention cadre de partenariat avec UBFC et sollicitations IRTESS et IRTS
8. Informations
9. Questions diverses

### **1. Approbation du relevé de conclusion du conseil des membres du 5 mars 2018**

Les modifications suivantes sont à apporter :

- concernant le point 4. Compte financier, remplacer 2019 par 2018 (ligne 3 page 3) ;
- concernant le point 7. PIA3 Grandes Université de Recherche, remplacer le paragraphe commençant par « Alain Bonnin », par le paragraphe suivant :

« Alain Bonnin précise qu'il n'engagera pas en l'état l'uB dans ce type de projet d'intégration plus poussée car il ne croit pas au concept de personnes morales emboîtées. Par ailleurs, il ne décidera pas seul, il s'appuiera sur son congrès. En effet, la construction du projet ISITE-BFC a donné lieu à une très forte volonté d'intégration et la seule marche suivante serait celle de la fusion, qui a été rejetée. »

**Approbation à l'unanimité sous réserve de ces modifications.**

### **2. Approbation du relevé de conclusion du conseil des membres du 3 avril 2018**

Les modifications suivantes sont à apporter :

- concernant le point introductif, paragraphe 6, page 2, remplacer « cette enquête soit élargie à l'ensemble de la COMUE » par « cette enquête soit élargie à l'ensemble des risques psychosociaux de la COMUE » ;
- concernant le point 4, remplacer « F. Roche-Bruyn indique également que des passerelles existent déjà avec l'uB » par « F. Roche-Bruyn indique également que des passerelles existent déjà à ASD avec l'uB pour l'entrée à AgroSup Dijon ».

**Approbation à l'unanimité sous réserve de ces modifications.**

### **3. Point de situation**

Nicolas Chaillot, fait un point de situation sur les licences renforcées, dont la mise en place est un jalon d'ISITE-BFC, mais sur lesquelles il n'y a pas de retour consolidé des établissements. Un lancement en septembre 2018 suppose d'ouvrir les enseignements en anglais sur des enseignements conduisant aux masters internationaux UBFC. Pour 2019, si d'autres dispositions doivent être mises en place, les propositions sont à travailler entre-temps.

Le renforcement des licences peut se faire aussi sur les disciplines socles (Maths-Physique...) pour préparer une intégration dans les écoles. Bernard Cretin indique que les écoles ne peuvent être forcées de proposition dans la mesure où elles ne disposent pas du cycle Licence. Pour les écoles, le sujet peut être travaillé au sein du Polytechnicum, en lien avec les universités.

*Rencontre avec Madame la Ministre le 27 avril 2018.*

La rencontre a duré 2 heures, en présence de Jean-Pierre Korolitski, Anne-Sophie Barthez, Alain Beretz, Jean-François Chanet, Frédérique Alexandre-Bailly, Alain Bonnin, Jacques Bahi, Nicolas Chaillot.

Une information sur les EUR et la teneur du prochain AAP a été donnée. Pour les sites IDEX/I-SITE, c'est un projet à l'échelle du site qui devrait être déposé. Pour UBFC, cela signifierait que le projet à déposer regrouperait les trois EUR (dont EIPHI, déjà lauréat).

Nicolas Chaillet présente un compte rendu de la réunion et des points qui ont été discutés. L'importance de l'ISITE-BFC est réaffirmée par les chefs d'établissement, mais des questions demeurent relativement aux engagements pris dans le projet ISITE-BFC :

- la question des UMR du fait de la position national du CNRS et de l'INSERM. Une proposition avait alors été formulée par Nicolas Chaillet : UBFC est signataire de la convention, dans laquelle son rôle est exprimé. Cette proposition a l'accord de l'ensemble des parties prenantes ;
- la question de la dotation des crédits récurrents aux laboratoires. Une clé de répartition commune est en cours de définition à l'échelle du site. Pour la Ministre, une véritable politique consisterait à agréger les dotations à l'échelle du site.

Concernant le fonctionnement de la COMUE, Madame la Ministre préconise des mises à disposition de la part des établissements membres. Bernard Cretin indique que dans le contexte économique contraint des établissements, c'est très difficile. Il propose que les établissements parlent d'une même voie pour demander des moyens tant financiers qu'humains pour la COMUE, 30 personnes ce n'est pas suffisant. Alain Bonnin indique qu'il faut passer par les DGS. Nicolas Chaillet souhaite l'appui des établissements. Il informe du recrutement du DGS d'UBFC, avec une prise de fonction le 1<sup>er</sup> juillet prochain.

Concernant l'interopérabilité très difficile des systèmes d'information, la Ministre indique que le Ministère pourrait être amené à prendre des dispositions pour remédier à la diversité des systèmes d'information au plan national.

Nicolas Chaillet indique qu'il serait utile de pouvoir modifier les statuts d'une COMUE d'une manière simple lorsque ces modifications ne concernent que des points techniques et non politiques et stratégiques. La loi de 2013 ne le permet pas à sa connaissance. Anne-Sophie Barthez vérifie ce point.

La Ministre indique que les établissements doivent travailler ensemble pour faire fonctionner et réussir l'université fédérale de recherche et demande si la fusion est mentionnée dans le projet. Cela n'étant pas le cas, Jacques Bahi indique que la Ministre ne demande pas la fusion, mais le respect de la trajectoire prévue.

Pour Alain Bonnin, l'intérêt et la considération de la Ministre étaient manifestes compte tenu de la durée de la réunion, de la connaissance de la situation et de la bienveillance manifestée. Toutefois, la réunion a été technique et est passée à côté d'une occasion de discuter du modèle politique.

Suite à ces échanges, Jacques Bahi contacte le CNRS concernant l'avancement de la convention de site et Alain Bonnin contacte l'INSERM pour le même point.

Concernant les crédits récurrents, Nicolas Chaillet indique que le pôle fonctionnel recherche y travaille, mais que le sujet est complexe.

Concernant la rédaction du rapport annuel ISITE-BFC pour l'ANR pour le 22 mai 2018, Michel de Labachellerie a réalisé un calendrier de réalisation de ce rapport, qui est approuvé par le Conseil des membres.

Enfin, concernant la mission IGAENR, elle débutera le 15 mai prochain.

#### **4. Exonération Masters internationaux**

Khadija Chahraoui présente le rapport sur l'exonération des droits d'inscriptions dans le cas des masters internationaux. Les propositions ont été préparées par le Pôle fonctionnel Relations internationales d'UBFC.

Compte tenu de la remise tardive de ce rapport au Conseil des membres, ce point sera discuté au prochain Conseil des membres. Il nécessite par ailleurs d'être présenté au CA d'UBFC du 28 juin.

#### **5. Enquête sur l'insertion professionnelle des docteurs 2014 et 2016**

Concernant l'enquête 2016, il s'agira de conserver le même fonctionnement que pour l'enquête en cours concernant les docteurs 2014, en coordination avec les établissements membres.

**Approbation à l'unanimité pour réaliser cette enquête.**

François Roche-Bruyn indique qu'Eduter Ingénierie à ASD dispose également d'un savoir faire dans ce domaine car il a administré les enquêtes d'insertion professionnelle pour les établissements du MAAF (mais pas au niveau des docteurs). Il peut être fait appel à eux sous forme d'une prestation.

#### **6. Procédure de gestion des diplômes UBFC opérés dans les établissements membres**

Compte tenu de la remise tardive de ce rapport au Conseil des membres, ce point sera discuté au prochain Conseil des membres.

#### **7. Convention cadre de partenariat avec UBFC et sollicitations IRTESS et IRTS**

Suite au CM du 5 mars 2018, une version préliminaire de convention cadre de partenariat a été préparée (document joint au rapport). Par ailleurs l'IRTESS de Bourgogne et l'IRTS de Franche-Comté ont fait une demande d'association auprès d'UBFC. Ces demandes doivent être étudiées sous forme de partenariat.

Les signataires de chaque convention seront l'ensemble des établissements membres.

Il est demandé au Conseil des membres de renvoyer rapidement leurs amendements sur la convention cadre de telle sorte que la convention avec l'ESTA soit signée avant l'été.

Les conventions avec l'IRTESS et l'IRTS pourraient être signées en septembre.

**Approbation à l'unanimité.**

#### **8. Informations**

- Projet NCU RITM-BFC : la réunion de lancement aura lieu le 8 juin après midi.

## **9. Questions diverses**

Pas de questions diverses.

L'ordre du jour prévisionnel du prochain CA est communiqué et présenté (points 12 et 13 retirés).